

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 20 octobre 2023
à la mairie de Chichilianne

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------------|---|-------------------|---|
| Patrick Beaufiles | E | Franck Beaume | P | Jacqueline Bonato | P |
| Jean-Noël Bouvier | P | Marie-Pierre Joubert | P | Daniel Martin | P |
| François Sroczynski | P | Claude Trincat | P | Eric Vallier | P |
| | | | | | |

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : Pouvoir de Patrick Beaufiles est donné à Daniel Martin
Public : 5 personnes

Début de la réunion : 10h00
Fin de la réunion : 12h15

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre est lu en début de séance pour approbation.
Vote : tous pour

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 18 septembre 2023.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Etude Assainissement et eau potable – Communauté de Communes
- 2 – Maître Py – Nouvelle convention
- 3 – Tarifs titres ski de fond 2023 - 2024
- 4 – Avenant délibération parcelle / Echange communal
- 5 – Attribution régime indemnitaire
- 6 – Avenant schéma directeur assainissement
- 7 – Définition de la zone de rencontre du village
- 8 – Décision éclairage public

Divers

1 – Etude Assainissement et eau potable – Communauté de Communes

Dossier suivi par Daniel Martin

La Communauté de Communes du Trièves (CCT) commence un travail sur ce dossier en vue de la reprise de la compétence Eau potable de 2026 (actuellement gérée par la commune avec l'assainissement).

Un bureau d'étude est missionné par la CCT pour rassembler l'ensemble des documents communaux des 27 communes, le montant correspond à la quote part de Chichilianne est de (2 292 €).

Remarque : Il est à noter que ce transfert était déjà à l'ordre du jour du précédent mandat, avec également une demande de participation des communes pour la collecte des documents.

Une étude est en cours pour le plan d'assainissement de notre commune, donc des frais et on nous demande encore plus de 2 000 €...

Loi concernant la reprise de la compétence est non votée à ce jour.

Question : En cas de refus de payer, comment cela se passe ?

La CCT peut faire un emprunt et voir à demander après aux communes si la loi passe.

La prise en charge de la compétence eau serait une « bonne chose » sauf que l'entretien des ruisseaux n'est pas dans ce transfert.

Délibération adoptée à la majorité pour la participation au bureau d'études

Abstention : Franck Beaume, Jacqueline Bonato, Marie-Pierre Joubert

Contre : Claude Trincat

2 – Maître Py – Nouvelle convention

Renouvellement de la convention avec Maître Py : avocat conseil de la commune

- Permanence téléphonique : 3 heures
- Coût horaire : 80 €

Le besoin est réel, les conseils bons et les réunions sont bien préparées.

Délibération adoptée à l'unanimité pour le renouvellement.

3 – Tarifs titres ski de fond 2023 - 2024

Dossier suivi par Franck Beaume

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Réduit : | 7,00 € |
| Séance junior (jusqu'à 16 ans) | 4,50 € |
| Séance adultes (à partir de 17 ans) | 8,50 € |

Saison site adulte 60,00 €
(Chichilianne, Col Ornon, Gresse en Vercors, Les Signaroux, l'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

Saison site junior 30,00 €
(Chichilianne, Col Ornon, Gresse en Vercors, Les Signaroux, l'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

Nordic Isère travaille en collaboration avec les foyers de ski de fond.
Une légère augmentation est à constater.

Délibération adoptée à la majorité.

Abstention : Claude Trincat

4 – Avenant délibération parcelle / Echange communal

Délibération déjà prise concernant cet échange, mais il manquait l'indication des prix des parcelles pour que M. Le Maire puisse signer l'acte notarial.

Donc, un avenant sera ajouté avec les tarifs, parcelle par parcelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Attribution régime indemnitaire

Le 13^{ème} mois n'existant pas dans la fonction publique, il est donc décidé d'attribuer une prime mensuelle.

Délibération adoptée à la majorité.

Abstention : Patrick Beaufils

Contre : Claude Trincat

6 – Avenant schéma directeur assainissement

Dossier suivi par Daniel Martin

Le Cabinet Nicot, en charge du dossier, a fait un pré-rendu (réunion avec les élus il y a 3 semaines).

Un avenant est nécessaire pour des travaux complémentaires : travaux d'entretien d'étanchéité par exemple, (captage de Clelles sous Les Oches) avec passage de caméra sur le hameau.

Un avenant à hauteur de 37 160 € (subvention possible)

Délibération adoptée à l'unanimité pour l'avenant de travaux.

7 – Définition de la zone de rencontre du village

Dossier suivi par Claude Trincat

Pour donner suite à la demande de passage piéton des parents d'élèves de la commune. Le hameau de Chichilienne l'église n'étant pas pourvu de trottoir il est proposé la mise en place de la zone de rencontre.

La zone de rencontre avec limitation de vitesse à 20km/h concerne :

- À l'entrée du village par Les Oches, mise en place des panneaux avant le carrefour de Passière et le chemin des Longes (qui est pris dans la zone (parc pour enfants compris)).
- A la sortie en direction de Châteauevieux, mise en place de panneaux à l'indication fin de village.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – Décision éclairage public

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Des problèmes sont survenus ces derniers temps par suite de la décision de faire une extinction totale, par une période de test de 6 mois pendant la période estivale avec évocation de points positifs, économie, biodiversité en éludant les points négatifs risques.

En effet, Il y a deux ans (2021), la commune a fait le choix d'abaisser la puissance, et a donc investi dans des lanternes LED de 37W avec abaissement à 19W de 22H à 6H, sur l'ensemble de la commune, afin de faire des économies. En plus, ces lanternes ont des coupe-flux qui permettent de n'éclairer que la route et plus autour de la lanterne, comme avant, ni les façades des habitations, donc faible pollution lumineuse. Cette option d'abaissement a coûté 80 euros par lanterne, soit 7 200 € puisqu'il y a 90 lanternes sur la commune. Ce fonctionnement semblait convenir.

Sous l'influence de la mouvance actuelle 2023, il a été convenu de faire un essai de coupure de 23h à 5h bien que le matériel n'était pas prévu pour une coupure nocturne et que les risques de défauts de fonctionnement ainsi que la perte de garantie avait été clairement stipulé par le fournisseur et l'installateur.

Pour reprogrammer une coupure nocturne, il faudra démonter, reprogrammer, remonter les drivers d'alimentation des 90 lanternes soit un Cout : 14 000 € HT.

Autres incidents :

Sur le hameau de La Richardière, 4 luminaires sur 5 sont tombés en panne sans doute due à une surtension provoquée par la foudre pas pris en compte par la garantie. Le coût du remplacement de 652 € HT auquel il faudra rajouter le coût des parafoudres de protection.

(Pour la foudre, un dossier est en cours pour éventuel prise en charge de notre assurance, en attente de leur réponse).

Sur le hameaux L'Eglise, le 2ème problème, éclairé, pas éclairé, lumière, pas de lumière....

Le constructeur a été interrogé. Le fait d'éteindre de 22h à 6h au lieu de l'abaissement programmé initialement cela peut impacter le fonctionnement comme précisé dans les documents techniques du fabricant présenté en séance.

Un essai de reprise du fonctionnement normale de l'éclairage, soit abaissement et non extinction. Travail fait par les employés communaux. A cette occasion, un défaut sur un contacteur a été détecté, la questions se posent de faire intervenir l'électricien.

En résumé, trois solutions sont possibles :

- Baisse de puissance de 22h à 6h
- Extinction partielle pendant 6h, 14 000€ de reprogrammation
- Extinction totale pendant 24h

Il sera vérifié que le délai de garantie est bien de 2 ans.

Claude Trincat demande l'accès au dossier technique du fabricant.

Le sondage :

Dossier suivi par François Sroczynski

115 réponses à ce jour : 2/3 pour le maintien de l'extinction – 1/3 pour l'abaissement de 22h à 6h

Résumé des réponses : en plus des questions sur l'économie financière (sujet le plus présent), la biodiversité est mise en avant (d'où le travail important fait par le collectif ABC).

Il est reproché d'ordre général, qu'un seul bulletin a été par foyer dans les boîtes aux lettres (et pas toutes les boîtes aux lettres).

Après discussion, il est décidé qu'on reste sur l'abaissement de la luminosité (pendant la période hivernale), ce qui laisse 6 mois pour étudier le dossier.

Un flash info résultat du sondage et choix de la commune sera diffusé (François Sroczynski s'en occupe).

*Délibération adoptée à la majorité de remettre l'éclairage en fonctionnement normale, baisse de puissance.
Abstention : François Sroczynski*

| |
|--------|
| Divers |
|--------|

Dessins notre village

Dossier suivi par François Sroczynski.

Mobilité douce : Le travail de la commission consultative communale se fait en lien avec la CCT et le PNRV :

- 2 sujets principaux : l'auto-stop et le co-voiturage en mettant en place un réseau. Il serait bien d'inviter, pour élargir le groupe, les habitants du village.
- ABC : Le travail continue. Comme l'OFB a déjà retenu le PNRV les trois années précédentes il a fait le choix de ne soutenir que les parcs n'ayant pas encore bénéficié de cette aide. Pour autant le PNRV étudie la possibilité de soutenir les actions de communes qui souhaitent démarrer un ABC.

Cérémonie 2024 - 80 ans Pas de l'Aiguille

Dossier suivi par François Sroczynski

Exposition en préparation pour le musée du Trièves à Mens

Titre : En Trièves 1939-1945 Vivre, S'opposer, Espérer

Sous l'autorité de la CCT et du directeur du Musée, une trentaine de personnes participent à la réalisation de cette exposition.

La validation scientifique des 12 panneaux d'exposition est sous la responsabilité du scientifique référent historien du PNRV en lien avec le musée de la Résistance de L'Isère, l'ONACVG et les associations d'Anciens Combattants.

Cette exposition sera le support pour organiser des manifestations vers/avec divers publics.

Cette exposition est également coordonnée avec le travail du PNRV sur la rénovation des Chemins de la Liberté.

Logement communal :

Dossier suivi par Claude Trincat

Actuellement le logement est classé G. La location reste possible jusqu'en 2025,

Pour la mise en conformité, l'installation d'une pompe à chaleur est envisageable.

La VMC et les radiateurs électriques « grille-pain » sont à changer pour changer de classement (consommation, murs épais...)

Une expertise sera réalisée afin de définir la meilleure solution.

Daniel Martin prend ce dossier.

Coupe affouagère

La coupe est quasiment terminée. Elle se situera aux Fourchaux.

34 demandes ont été faites, reste le cubage à faire.

Festival du pastoralisme

Eric Vallier informe que le Trièves est à l'honneur dans ce festival, ainsi que le film « Etre vivant » réalisé par Hélène Pinot de Mens.

Démonstrations de tontes, cardage, des producteurs...

La Chanas

Jean-Noël Bouvier et nos employés communaux ont fait l'état des lieux de la bergerie – tout est ok.

Les brebis partent le 21 octobre 2023.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le lundi 27 novembre 2023, à 10h00 dans la salle du Conseil Municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Jean-Noël Bouvier

Validé au Conseil Municipal du 27 novembre 2023